

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025_0349

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/12/2025

Objet : Décision relative à l'avenant n°2 au marché n°21.091 - Assurance flotte automobile et risques annexes

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 04/12/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision DFCPAJI 2025 0349.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251204-2025_0349-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/12/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la
Commande Publique et des
Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_2025_0349

Objet : Avenant n°2 au marché n°21.091
ayant pour objet l'assurance flotte
automobile et risques annexes.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 26 novembre 2025 ;

Considérant que le marché n°21.091 ayant pour objet la police d'assurance automobile et
risques annexes a été notifié à la société LA SAUVEGARDE (groupe GMF) en qualité de
porteur de risque et à ASSURANCE SECURITE (en qualité de Courtier) le 26 novembre
2021 pour un montant annuel maximum de 57.151,93 euros TTC ;

Considérant la hausse de la sinistralité dans le cadre de notre police d'assurance
automobile sur l'année 2025 ;

Considérant que ces services supplémentaires sont devenus nécessaires et qu'un
changement de titulaire est impossible ;

Considérant la conciliation entre la Ville, la société d'assurance LA SAUVEGARDE et le
cabinet de courtage ASSURANCE SECURITE ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°2 au marché 21.091 avec la société ASSURANCE
SECURITE, actant d'une majoration des bases tarifaires unitaires à 15%, hors indice
contractuel fixé à 5,93% avec franchise vol incendie à 900 €. L'avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité ;
- Le Trésorier pour information ;
- Le Maire et les services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 04 DEC. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : 04 DEC. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 04 DEC. 2025